

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 juin 2020, à 19h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères

Absents : M. Gérald Ruel conseiller et Mme Chantale Gagné, conseillère

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. Gérard Grenier, maire fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil. Comme M. Gérald Ruel et Mme Chantale Gagné sont absents, aucun autre point ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2020-06-111 OCTROI DU CONTRAT – RÉFECTION RUE DE L'ÉGLISE (PHASE 1)

- CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la réalisation de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en juin 2016;
- CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention a révélé les zones les plus problématiques qui nécessitent des travaux;
- CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée de la rue de l'Église nécessite des travaux majeurs;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait mandaté la MRC de La Matapédia pour réaliser les plans et devis, l'appel d'offres sur invitation sur le site SEAO;
- CONSIDÉRANT que la MRC de la Matapédia a fait l'ouverture des soumissions le 16 avril 2020;
- CONSIDÉRANT que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
- Les Entreprises L. Michaud et Fils inc. 948 436.39 \$
- CONSIDÉRANT que l'offres déposée est conforme aux exigences du devis;
- CONSIDÉRANT que l'achat dudit service professionnel occasionne une dépense de 100 000\$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus);
- CONSIDÉRANT que tout membre du Conseil de la Municipalité de Lac-au-Saumon, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.
- CONSIDÉRANT que ce projet est financé par le Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures locales (RIRL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection de la rue de l'Église (phase 1) à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. au montant de 948 436,39 \$ taxes incluses. Tel que recommandé par la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉ

2020-06-112 OCTROI DU CONTRAT – RÉFECTION RUE DE L'ÉGLISE (PHASE 2)

- CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la réalisation de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en juin 2016;
- CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention a révélé les zones les plus problématiques qui nécessitent des travaux;
- CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée du rang Didier nécessite des travaux majeurs;

- CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait mandaté la MRC de La Matapédia pour réaliser les plans et devis, l'appel d'offres sur invitation sur le site SEAO;
- CONSIDÉRANT que la MRC de la Matapédia a fait l'ouverture des soumissions le 12 juin 2020;
- CONSIDÉRANT que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
- | | |
|---|---------------|
| - Les Entreprises L. Michaud et Fils inc. | 577 892.47 \$ |
| - Action Progex inc. | 531 886.88 \$ |
- CONSIDÉRANT que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis;
- CONSIDÉRANT que l'achat dudit service professionnel occasionne une dépense de 100 000\$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus);
- CONSIDÉRANT que tout membre du Conseil de la Municipalité de Lac-au-Saumon, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.
- CONSIDÉRANT que ce projet est financé par le Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures locales (RIRL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection de la rue de l'Église (phase 2) à Action Progex inc. au montant de 531 886.88 \$ taxes incluses. Tel que recommandé par la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉ

2020-06-113 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de lever la séance. Il est 19h14.

ADOPTÉ

Gérard Grenier ¹
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.